

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT N°325

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le *Règlement n°325 sur les nuisances et abrogeant les règlements n°175 et n°214* a été adopté le 13 juillet 2020 à la réunion extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer. Le règlement sera également disponible sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 14^e jour de juillet deux mille vingt.

Martin Turgeon



.....
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre huit heures et neuf heures de l'avant-midi, le quatorzième jour de juillet 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour de juillet deux mille vingt.



Signé :

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier